

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Loomis Sayles Sustainable Euro Credit Fund (R/A (EUR) ISIN: IE00BM990346) un compartiment de Natixis International Funds (Dublin) I Public Limited Company (la « Société »)

Gestionnaire d'investissement et Promoteur : Natixis Investment Managers S.A., société du groupe Natixis
Gestionnaire d'investissement par délégation : Loomis, Sayles & Company, L.P., société du groupe Natixis

Objectifs et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du fonds Natixis International Funds (Dublin) I – Loomis Sayles Sustainable Euro Credit Fund (ci-après le « Fonds ») est de viser un rendement en combinant revenus et appréciation du capital, par le biais d'un processus d'investissement qui inclut des considérations d'ordre environnemental, social et de gouvernance (« ESG »).

Stratégie d'investissement

Le Fonds combinera une approche d'investissement descendante, à savoir une méthode qui regarde en premier lieu les marchés et l'économie, avec une recherche ascendante axée sur la performance de sociétés individuelles. Dans le cadre de son approche « ascendante », le Gestionnaire d'investissement par délégation utilise une composante essentielle, à savoir un processus ESG propriétaire basé sur les quatre étapes séquentielles suivantes : i) Filtrage, ii) Intégration, iii) Engagement et iv) Exclusion. Le but de ce processus est de conduire une analyse non financière sur plus de 90 % de la Valeur liquidative du Fonds.

Politique d'investissement

Le Fonds peut investir un pourcentage quelconque de sa Valeur liquidative dans des titres à revenu fixe (par ex. des obligations vertes telles que décrites dans les Principes applicables aux obligations vertes [Green Bond Principles], Lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'obligations vertes [Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds] publiés par l'Association internationale des marchés de capitaux) de qualité « investment grade », libellés en euros et émis par des sociétés du monde entier. La catégorie « investment grade » désigne les investissements dotés d'une notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's Ratings Services), Baa3 (Moody's Investors Service, Inc.), ou une notation équivalente par Fitch Ratings ou, si aucune notation n'est attribuée, qui possèdent des caractéristiques que le Gestionnaire d'investissement par délégation juge comme étant de qualité comparable. Parfois, les agences de notation attribuent des notations différentes à un même émetteur. Dans ce cas, on parle de notations divergentes (ou « split-rated »). Dans un tel cas, le Fonds retiendra la notation la plus basse. Le Fonds peut également investir un pourcentage quelconque de sa Valeur liquidative dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements (y compris leurs agences, émanations et entités parrainées) et des entités supranationales (par exemple, la Banque mondiale).

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure à « investment grade » ; toutefois, ces titres ne doivent pas avoir de notation inférieure à BB- (Standard & Poor's Ratings Services), Ba3 (Moody's Investors Service, Inc.) ou de notation équivalente attribuée par Fitch Ratings au moment de l'achat. Le Fonds n'est pas autorisé à investir dans des

titres à revenu fixe dont la notation est égale ou inférieure à B+ (Standard & Poor's Ratings Services), B1 (Moody's Investors Service, Inc.), ou à notation équivalente par Fitch Ratings. Si les notations de crédit de tout titre à revenu fixe sont abaissées en dessous de BB- (Standard & Poor's Ratings Services), Ba3 (Moody's Investors Service, Inc.) ou une notation équivalente par Fitch Ratings, le Fonds pourra conserver les titres concernés en portefeuille. Selon l'état des marchés à ce moment-là et sous réserve de servir au mieux les intérêts des investisseurs, les titres concernés seront vendus dans les six mois à compter de la date de rétrogradation à moins d'une amélioration ultérieure à un niveau répondant aux limites indiquées ci-dessus au cours de la même période de six mois.

Le Fonds peut, au moment de l'achat, investir jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des titres à revenu fixe libellés dans une devise autre que l'euro.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des parts d'organismes de placement collectif.

Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement.

La Devise de référence du Fonds est l'euro.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active, en référence à l'indice iBoxx Euro Corporates Overall Total Return Index ; c'est-à-dire qu'il est susceptible de l'utiliser comme base à partir de laquelle sélectionner ses placements. Toutefois, bien que la performance puisse parfois être similaire à celle de l'indice, elle peut également s'en écarter considérablement ; en effet, le Fonds ne vise pas à répliquer cet indice et n'est soumis à aucune contrainte à l'égard de ce dernier.

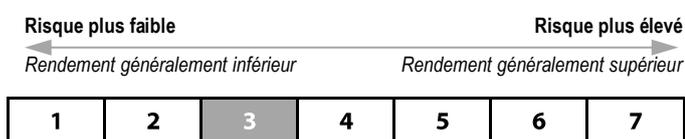
Le processus d'investissement ESG reste subjectif et dépendant de la qualité des informations disponibles, notamment du fait qu'il n'existe pas de méthodologie de reporting ESG standard à l'échelle mondiale.

Les actionnaires peuvent revendre leurs actions au Fonds lors de tout jour ouvrable en Irlande.

Les revenus perçus par le Fonds sont versés aux actionnaires si les actions sont des actions de distribution, ou réinvestis par le Fonds si les actions sont des actions de capitalisation. Veuillez lire la section du Prospectus intitulée « Politique de dividendes » pour de plus amples renseignements.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai inférieur à trois ans.

Profil de risque et de rendement



Ce classement sur l'échelle de l'indicateur synthétique de risque et de rendement s'explique par l'allocation du Fonds aux marchés obligataires. Les données historiques ne sont pas nécessairement une indication fiable des données futures. La catégorie de risque susmentionnée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps. Le capital du Fonds n'est pas garanti et sa valeur n'est pas protégée. La catégorie la moins risquée n'est pas totalement exempte de risque.

Les risques suivants sont importants pour le Fonds, mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique :

Risque de crédit : Les fonds qui investissent dans des titres de créance émis par une entreprise, une banque ou un organisme souverain sont exposés au risque que l'émetteur ne soit pas en mesure de rembourser ses créanciers (capital et intérêts). En outre, si, après l'acquisition du titre concerné, le risque de défaut de paiement attribué à l'émetteur augmente, la valeur dudit titre est susceptible de diminuer.

Risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt : La valeur des titres obligataires détenus par le Fonds évolue dans le sens inverse des taux

d'intérêt. Si les taux baissent, la valeur de marché des titres obligataires tend à augmenter. Les taux d'intérêt varient d'un pays à l'autre en raison, entre autres, des variations rapides de la masse monétaire du pays concerné, de l'évolution de la demande en emprunts des entreprises et des ménages, et des fluctuations effectives ou escomptées de l'inflation.

Risque lié aux instruments dérivés/Risque de contrepartie : Le Fonds peut conclure des contrats sur instruments dérivés cotés ou non cotés, afin de s'exposer aux actifs sous-jacents ou de protéger ses actifs directs. Les paiements inhérents à ces contrats varient en fonction de la valeur des actifs sous-jacents. En raison de ces contrats, le Fonds peut obtenir une exposition de marché plus importante qu'elle ne le serait autrement, ce qui, dans certains cas, peut augmenter les pertes éventuellement subies. Les contrats non cotés sont conclus avec une contrepartie spécifique. Si cette dernière est mise en liquidation, fait faillite ou fait défaut sur le contrat, le Fonds peut subir une perte. Dans la mesure où ces contrats ne sont pas cotés, il peut être difficile de calculer leur valeur.

Veuillez lire les sections du Prospectus et du Supplément correspondant intitulées « Facteurs de risques » pour de plus amples renseignements sur les risques.

Frais inhérents au Fonds

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais par Catégorie d'actions – Catégorie d'actions

Frais ponctuels facturés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 3,00 %

Frais de sortie Aucun *

Ces chiffres constituent les pourcentages maximums pouvant être déduits des fonds que vous avez engagés avant qu'ils ne soient investis, ou avant que les produits de vos investissements ne soient versés.

Frais prélevés par le Fonds sur une période d'un an

Frais courants 1,00 % par an

Ratio des frais totaux (TER)

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Il est possible que vous payiez moins – pour en savoir plus, veuillez consulter votre conseiller financier.

*Un prélèvement pouvant aller jusqu'à 2,00 % peut être appliqué à tout investisseur pratiquant une activité de négoce excessive ou effectuant des activités de market timing.

Des frais de conversion, d'un montant égal à l'écart entre les commissions de vente des catégories d'actions, peuvent s'appliquer si la catégorie d'actions ou le fonds vers laquelle/lequel vous transférez votre participation est assorti(e) d'une commission de vente supérieure.

Concernant les frais courants, le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2020. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Sont exclus de ce montant les frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples renseignements concernant les frais, veuillez lire les chapitres « Commissions et frais » et « Valorisation, souscription et rachat » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents.

Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs de cette catégorie d'actions des indications utiles sur les performances passées.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance future.

Ce diagramme illustre la performance de la Catégorie d'actions R/A (EUR), dans sa devise de cotation, nette des frais courants et hors droits d'entrée et de sortie, ainsi que celle de l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Index (rendement total).

La performance du Fonds n'est pas liée à celle de l'Indice de référence. L'Indice de référence doit être utilisé à titre comparatif.

Date de création du Fonds : 3 mars 2021.

Informations pratiques

Dépositaire et Agent administratif du Fonds

Brown Brothers Harriman Trustee Services (Ireland) Limited
30 Herbert Street
Dublin 2, Irlande

Gestionnaire d'investissement et Promoteur :

Natixis Investment Managers S.A.
2, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg

Heure limite : J à 12 h 00 (heure irlandaise)

Des informations complémentaires concernant la Société et le Fonds (dont la version anglaise du prospectus complet, des rapports et des comptes de la Société) ainsi que la procédure d'échange d'actions d'un compartiment vers un autre sont disponibles gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société ou du Dépositaire et Agent administratif. La valeur d'inventaire nette par action du Fonds peut être obtenue au siège social du Gestionnaire d'investissement ou du Dépositaire et Agent administratif.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant séparés, les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment donné sont limités aux actifs de ce compartiment.

Le Fonds peut être assujéti à un régime fiscal spécifique en Irlande, ce qui, selon votre pays de résidence, peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre conseiller.

De plus amples informations relatives à la dernière version de la politique de rémunération de la Société, laquelle décrit le mode de calcul et d'attribution de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://im.natixis.com/intl-regulatory-documents>. Une copie papier de la politique de rémunération est également disponible sans frais et sur demande adressée à la Société.

Informations complémentaires

Catégorie d'actions	ISIN	Types d'investisseurs	Frais courants	Devises	Investissement initial minimum	Participation minimum	Politique de dividendes
R/A (EUR)	IE00BM990346	Investisseurs particuliers	1,00 % par an	EUR	1 000 EUR	1 action	Capitalisation
R/D (EUR)	IE00BM990239	Investisseurs particuliers	1,00 % par an	EUR	1 000 EUR	1 action	Distribution
H-R/A (CHF)	IE00BM990452	Investisseurs particuliers	1,00 % par an	CHF	1 000 CHF	1 action	Capitalisation

La responsabilité de Natixis International Funds (Dublin) I plc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Société.

Le Représentant et service de paiement en Suisse: RBC Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich, Switzerland. Un exemplaire des statuts, du prospectus, des documents intitulés « Informations clés pour l'investisseur », les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande au siège du représentant suisse.

Le Fonds est autorisé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3/03/2021.